



Guipry Messac
Lohéac Saint-Malo de Phily

NAVETEO
le transport à la demande

de chez vous
au centre-bourg
des communes de
Guipry, Lohéac, Messac
et Saint-Malo de Phily

JE RÉSERVE AUJOURD'HUI AU
02 99 57 57 57
LA NAVETTE M'EMMÈNE DEMAIN

Lancement du service le 29 avril

Circulation des navettes : le mardi et le jeudi de 8 h 30 à 17 h *

Tarifs : Aller simple : 3 € - Aller-retour : 6 € - Tarifs réduits sous conditions

Contact : Mairie de Haute Bretagne Communauté
24 Les Landes - 32, rue Basile Pascal - BP 30261
35482 Guichen - Tél. 02 99 57 61 60
www.valons-de-haute-bretagne-communauté.fr

* Fonctionnement, horaires et tarifs valables jusqu'au 31 août 2014

NAVETEO

Ce nouveau service a pour objectif d'améliorer la mobilité sur le territoire. Toute personne résidant ou séjournant sur ces quatre communes et souhaitant rejoindre le bourg, peut en bénéficier. Ainsi, il offre aux personnes isolées ou non motorisées une véritable autonomie et permet de répondre à une forte demande en déplacement des habitants, pour rejoindre les services le plus souvent situés dans les bourgs des communes.

Fonctionnement

Le service fonctionne le mardi et le jeudi, de 8h30 à 17h.

Il est accessible aux personnes en situation de handicap, il suffit de le signaler lors de la réservation. L'accompagnant d'une personne en situation de handicap voyage gratuitement.

A noter, il est possible pour les moins de 12 ans d'utiliser NAVETEO, à condition d'être accompagné d'un adulte. Les plus de 12 ans peuvent, quant à eux, voyager avec une autorisation parentale.

Réservations la veille :

Taxis Phylistin : 02 99 57 57 57

Déviati

La Rue de l'Ecusson sera barrée du 2 juin au 31 juillet pour la réalisation d'un rond-point. Durant cette période, une déviation vers le centre bourg de Lohéac est autorisée à tous les véhicules, y compris les 3.5 tonnes. (Travaux engagés par le Conseil Général)

Toute l'équipe communale vous souhaite de passer de très bonnes vacances.



Stop aux dépôts sauvages !

De nombreux déchets ont été retrouvés sur le territoire de la commune à divers endroits.

La mairie rappelle que les actes de dépôts sauvages sont strictement interdits (article R632-1 du code pénal et L541-6 du code de l'environnement).

Les sanctions pour ce type d'infraction allant d'une contravention de 2^e classe (35 € à 150 €) à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement.



LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI

Achat de terrains

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré, l'achat des parcelles ZC 0134 et ZC 0135 d'une surface de 22 313 m².

Achat d'un terrain Zone des Biauces

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré, d'acheter les parcelles ZC 0219, ZC 0222, ZC 0225 d'une surface totale de 2485m².

Achat à l'euro symbolique d'un terrain

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré, d'acheter à l'euro symbolique une parcelle de 51 m², située en partie sur le trottoir de la rue Châteaubriant et appartenant à Monsieur et Madame COLAS.

Det

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré, d'inscrire la somme de 1 453.38 €, due par une société mise en liquidation judiciaire, pour des loyers impayés d'un bâtiment communal à usage commercial.

Création de Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'eau des Bruyères

Le Conseil Municipal **désigne** :
- Ronan COUDRAIS et Jean-René ROCHER comme membres titulaires
- Christelle LECOQ et Martine JUSTAL comme membres suppléants

Ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré à l'unanimité, d'accepter la ligne de trésorerie proposée par le Crédit Agricole.

Loyer logement Saint André

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** de ne pas appliquer, à titre exceptionnel, l'augmentation de loyer pour cette année, à l'ensemble des locataires des logements communaux de Saint André.

Mise en place du temps périscolaire

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, les choix proposés par le bureau.

Pipriac Communauté

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **valide** :

- la convention,
- la répartition des membres du personnel de Pipriac Communauté,
- la répartition de la trésorerie,
- la répartition de la dette,
- la répartition des subventions,
- la répartition de l'actif,
- la répartition du passif,
- la répartition des créances à recouvrer,
- l'aménagement de la zone d'activité de Courbouton,
- le financement du projet d'aménagement de la gare de Guipry/Messac,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarial de transfert de propriété, les procès-verbaux de remise en pleine propriété aux communes et les procès-verbaux de remise en pleine propriété à l'intercommunalité.



Tarifs cantine 2014/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **valide** les tarifs de la cantine comme suit :

Résident	
(financement de 0.20 cts par la commune) :	3.40 €
Non Résident :	3.60 €
Adulte :	5.90 €

Tarifs garderie 2014/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **valide** les tarifs de la garderie comme suit :

Résident	
(financement de 0.20 cts par la commune) :	1.90 €
Résident hors commune	2.10 €
Mercredi de 12h15 à 13h15 :	1.00 €

Demande d'inscription scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** l'inscription pour la rentrée scolaire de 2014/2015 à l'école des Panvolettes, d'Iwan Mathias habitant LIEURON

CIMETIERE

Cimetière : achèvement des travaux



Suite à l'éboulement d'une grande partie du mur du cimetière, le précédent Conseil Municipal avait décidé d'entreprendre des travaux de reconstruction, en prenant en compte les éléments suivants :

- l'esthétique
- le coût de la démolition
- le coût de la construction.

Après études des différents projets, le Conseil Municipal a fait le choix de retenir l'offre qui respectait au mieux les critères du cahier des charges énumérés ci-dessus.

Afin d'éviter de déplacer le moins possible de sépultures, la solution la plus adaptée et la moins coûteuse, était de reculer le mur du cimetière d'un mètre, en empiétant sur le chemin communal Saint André.

Par ailleurs, pour agrémenter le mur, il a été prévu dans sa conception, des espaces dédiés à la plantation d'arbustes et de fleurs, au niveau de la partie supérieure et dans des niches le long de la paroi.

A ce jour, les services techniques sont en cours de réflexion sur le choix des variétés de plants qui pourraient être installés sur cet ouvrage.

Compte tenu du recul du mur, la voirie du chemin St André se trouve réduite. C'est pourquoi, il a été décidé de la mettre en sens unique. Le sens de circulation se fera de la rue de Saint André vers la route de Maure.

Enfin, les finitions en enrobé à l'intérieur du cimetière et celles de la voie Saint André ne devraient pas tarder à être réalisées.

Nous espérons que cette réalisation une fois achevée, sera à la hauteur de vos attentes, d'ailleurs à ce jour de nombreuses personnes nous ont déjà fait part de leur agréable surprise face à cette réalisation.

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



RECENSEMENT MILITAIRE

Les garçons et filles nés en juin, juillet et août 1998 sont tenus de se faire recenser en mairie entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les trois mois qui suivent.

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents

Calendrier des fêtes de l'été

Juin

- Le 14 : Lohéac en fête. *Comité des fêtes* (dans le village de Lohéac)
- Les 21 et 22 – Championnat de France de super motard. *ASK*
- Le 29 – Kermesse de l'école privée St Sauveur (terrain de foot)

Juillet

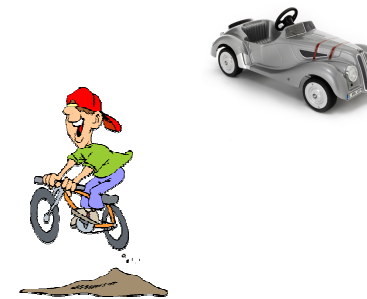
- Les 12 et 13 : Slalom poursuite automobile
- Le 18 : 4^{ème} critérium de Lohéac
- Les 26 et 27 : Championnat de France de Karting

Août

- Le 30 : Forum des associations (salle des associations)

Septembre

- 6 et 7 – Championnat du monde de rallycross ; *ASRL* (circuit de rallycross)



LOGEMENT A LOUER

En collaboration avec Habitat 35, la mairie vous propose un logement en location. Il s'agit d'un T3 actuellement disponible aux Loumettes.

Renseignements auprès de la mairie au : 02.99.34.10.20.



**Windows XP : cessation d'activité !
Quelles conséquences pour les utilisateurs ?**

Le 8 avril 2014, le système d'exploitation Windows XP (ainsi qu'Office 2003) a tiré sa révérence après 13 ans de service. En effet, Microsoft stoppe définitivement toutes mises à jour de son logiciel et ne colmate plus les failles de sécurité. Autrement dit, les utilisateurs d'XP (représentant 30% du parc mondial) sont livrés à tous les virus et diverses attaques malveillantes.

Afin d'empêcher tous risques de piratages informatiques et/ou infections du système voici quelques petits conseils pour les utilisateurs d'XP qui souhaiteraient prolonger son utilisation :

- Avoir un anti-virus à jour
- Activer et mettre à jour (si nécessaire) son pare-feu
- Eviter les sites de téléchargements illégaux
- Mettre à jour vos logiciels (navigateurs...)
- Installer des logiciels qu'à partir des sites officiels

Tous ces conseils ne vous garantiront pas une protection intégrale de votre système d'exploitation mais limiteront la casse. Le meilleur moyen d'éviter les problèmes est de migrer vers un système récent (Windows 7 ou 8) ou de choisir Linux !